



**Communiqué de presse**  
**AG/SHC/623**

**Troisième Commission**  
6e séance – matin

**TROISIEME COMMISSION : SEULE UNE COOPERATION ACCRUE**  
**PERMETTRA DE DEPASSER**  
**LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

La Troisième Commission a conclu son débat relatif au développement social sur un appel à la coopération lancé par les pays en développement qui ont exprimé ce matin leurs difficultés à réaliser les Objectifs du Millénaire.

Plusieurs délégations ont souligné que les efforts déployés dans les domaines économiques et sociaux étaient souvent anéantis par les conflits, les fléaux tels que le VIH/sida, les catastrophes naturelles ou les faiblesses dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la bonne gouvernance.

Le représentant du Congo a notamment cité le VIH/sida, une des premières causes de mortalité dans son pays, comme une importante bataille sociale. Le délégué de l'Erythrée a lui insisté sur la situation des orphelins et des enfants touchés par les conflits ou qui ont quitté leur foyer pour cette raison. En Mongolie, a dit le représentant de ce pays, un tiers de la population vit dans la pauvreté et de nombreuses autres personnes sont très proches du seuil de la pauvreté, notamment du fait des catastrophes naturelles hivernales. Dans ce contexte, le représentant du Pakistan a affirmé que le développement social ne serait réalisable sans une complémentarité entre les réformes entreprises au niveau national en faveur du développement économique et social et l'aide de la communauté internationale et des Nations Unies.

Les délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des partenariats régionaux et internationaux en vue de l'éradication de la pauvreté et rappelé l'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7% de leur Produit National Brut à l'Aide publique au développement. Le poids du service de la dette extérieure est bien souvent un facteur de ralentissement des progrès, comme au Guyana, dont la représentante a estimé qu'il était très difficile d'allouer les ressources suffisantes aux besoins du secteur social, notamment dans le domaine

de l'éducation, de la santé et de l'habitat. Plusieurs délégations ont plaidé pour la réforme des institutions de Bretton Woods afin que les pays en développement puissent participer au processus de prise de décisions en vue de la création d'un environnement propre à la distribution équitable des fruits du développement. Le représentant du Kenya a par exemple souligné la nécessité de faire du commerce un instrument du développement.

Outre les représentants déjà cités, les délégations suivantes ont pris la parole : République-Unie de Tanzanie, Maroc, Nigéria, Ouganda, Malawi, Cameroun, République démocratique du Congo, République arabe syrienne, Mali, Thaïlande, Népal, Suriname.

Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique ont aussi participé au débat.

Les représentants d'Israël, de la République arabe syrienne ainsi que l'Observatrice de la Palestine ont exercé leur droit de réponse.

La Troisième Commission commencera demain à 15 heures l'examen des points relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale et au contrôle international des drogues.

***SUITE DONNEE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET A LA VING-QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

***DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE***

***SUITE DONNEE A L'ANNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES AGEES***

**Débat general**

/...

MME AL HAJ ALI (République arabe syrienne) a déploré la diminution de l'aide publique au développement. Elle a par ailleurs assuré que son pays attachait une grande importance à la protection des groupes vulnérables de la société. Elle a évoqué l'adoption de programmes et de législations en faveur de ces groupes, en particulier les jeunes et les personnes âgées. Des projets sont réalisés pour protéger les droits des personnes âgées et pour promouvoir leur

accès au marché du travail, a-t-elle précisé. Elle a cité les activités de l'Association nationale de lutte contre le chômage qui a développé avec succès de tels projets d'emploi. S'agissant des personnes handicapées, elle a appuyé les travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention sur les droits de ces personnes. Elle a souligné que la continuation de l'occupation par Israël des territoires palestiniens contribuait à y aggraver la situation économique, humanitaire et sociale. Elle a noté que si la communauté internationale ne faisait pas le nécessaire pour mettre un terme à cette situation, la crise humanitaire risquait d'avoir des conséquences tragiques.

/...

### **Droits de réponse**

Le représentant d'Israël, exerçant son droit de réponse suite à la déclaration de la République arabe syrienne, a déclaré que la Syrie était une dictature connue pour avoir financé le terrorisme. La Syrie, a-t-il dit, a mentionné une crise humanitaire en se référant à la situation du peuple palestinien. Je souhaiterais préciser, a-t-il dit, qu'une crise humanitaire s'apparente plus à la situation que connaît mon pays qui fait l'objet d'attaques terroristes. Toutes les mesures prises par mon pays en réponse à ces actes terroristes sont des actes de légitime défense, a-t-il conclu.

La représentante de la République arabe syrienne a déclaré qu'utiliser le terrorisme comme prétexte pour attaquer un autre pays était honteux. C'est Israël, puissance occupante, qui a apporté le terrorisme dans notre région, a-t-elle affirmé.. Elle a évoqué les violations de l'espace aérien syrien, violation claire du droit international, condamnée par la communauté internationale. Elle a indiqué que l'occupation israélienne était à la base de la situation que connaissait sa région.

L'Observatrice de la Palestine a déclaré qu'Israël en tant que puissance occupante ne pouvait pas nier l'occupation. Elle a indiqué que tout ce qui se passait dans la région résultait de l'occupation israélienne qui s'est transformée en une forme brutale de colonialisme. Elle a rappelé que l'Autorité palestinienne avait à plusieurs reprises condamné les attentats suicides. Israël essaie de justifier ses activités terroristes alors qu'aucun argument ne peut justifier les violations du droit humanitaire international, a-t-elle conclu.

\* \* \* \* \*